



Bonjour à toutes et tous,

Ceux d'entre vous qui « suivent » de près nos activités ont maintenant l'habitude de ce rendez-vous mensuel.

Depuis notre dernier compte-rendu de février, nous avons eu une première réunion le 14 février, sur le dossier « **végétalisation** » qui a fait l'objet du projet retenu par la Mairie, dans le cadre du budget participatif alloué aux comités de quartier.

En compagnie des services techniques, un travail sur site le 19 a permis de préciser le nombre de bacs dont nous aurons besoin ainsi que les végétaux et arbustes à planter. Un point doit être effectué à mi-mars pour affiner nos choix et définir un planning de mise en place.

Le 15 février avait lieu la présentation du projet de **réhabilitation de l'espace mini-golf/tennis**, projet sur lequel nous avons travaillé depuis plusieurs mois. Après validation par la Mairie, nous saurons quel est le planning retenu sachant que les travaux seront effectués en plusieurs « tranches ».

Le projet de « **zone 20** » doit être validé par la municipalité et donnera ensuite matière à nouvelle réunion.

Nous suivons de près le test réalisé avenue de Tassigny pour réduire la **vitesse** des véhicules, et avons déjà adressé quelques premières remarques sur l'efficacité des plots, mais en fonction des résultats qui vont nous être transmis, nous devons encore travailler pour proposer des solutions pérennes.

Jean-Yves, notre informaticien, a mis à jour le **fichier des relevés** avec une quarantaine de photos supplémentaires sur des interventions à réaliser.

Le 18 février M. Arrondeau de Macs nous a fait part de son analyse du dossier « **Chipiron** ». Nous avons alerté la Mairie et les services du Port sur la tristesse de certains lors de l'échouage du Chipiron dans la cale Fanny, cependant nous ne pourrions prendre position sur les suites à donner, sans savoir si le bateau est ou non réparable.

Enfin un groupe de travail s'est réuni le 6 mars pour commencer à réfléchir avec les services municipaux sur l'Orientation d'Aménagement et de Programmation (**OAP**) spécifique au secteur de la Plage, qui doit être mis en place dans le cadre du futur PLUi.

A bientôt et, toujours à votre écoute sur

Capbretoncq1@gmail.com